

AVIS

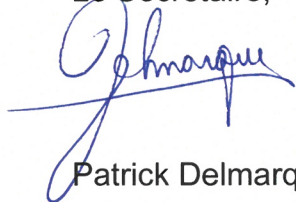
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 20 février 2026, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins d'entretien de l'éclairage public dans la cité Grand-Duc Jean à Bereldange :

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Du lundi 23 février 2026 de 07.00 heures jusqu'au 27 février 2026 à 17.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès au tronçon du trottoir de la cité Grand-Duc Jean, du côté des maisons avec les numéros pairs, longeant l'immeuble 6, sur une longueur de 20 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

Walferdange, le 20 février 2026

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber